



Communiqué de presse

Lundi 6 mai 2024

La Ville de Paris s'oppose au projet de forage pétrolier à Nonville (77)

Anne Hidalgo, Maire de Paris, réaffirme son opposition ferme et définitive à tout projet de forage sur la concession de Nonville, en Seine-et-Marne. Autorisée par le gouvernement et la préfecture, l'extension du site pétrolier menacerait les captages d'Eau de Paris de Villeron et Villemer, essentiels pour l'alimentation en eau potable des Parisiens et Seine-et-Marnais.

Ce projet est une catastrophe environnementale en puissance, à l'heure où les ressources en eau sont de plus en plus menacées. Anne Hidalgo invite l'ensemble des élus parisiens à s'opposer à ce projet qui est un risque pour la santé et pour l'environnement.

La Ville de Paris, par l'intermédiaire de son opérateur Eau de Paris, a saisi, en référé, le Tribunal administratif de Melun afin que les autorisations accordées soient annulées. L'audience a eu lieu vendredi 26 avril, la décision devrait être rendue d'ici la fin de la semaine.

En 2019, la société Bridge Energies avait fait une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers pour le forage de dix puits supplémentaires, en plus des trois déjà autorisés sur sa concession de Nonville. Cette demande avait provoqué une importante mobilisation, notamment des élus locaux fermement opposés au projet.

Eau de Paris, en tant que régie parisienne en charge de la production, le transport et la distribution d'eau potable à Paris, dont une partie des captages se trouve dans la zone concernée, avait pris part à l'enquête publique conduite en 2020.

La régie avait alors émis un avis fermement négatif sur un projet de nouveaux forages, incompatible avec les enjeux d'alimentation en eau potable des parisiens et des habitants des communes dont les ressources étaient impactées par le projet d'extension. A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur avait rendu un avis défavorable, le 31 décembre 2020.

Malgré cette opposition, l'Etat a autorisé par la voie d'un décret ministériel puis d'un arrêté préfectoral une nouvelle extension du site, multipliant par cinq la surface de la concession et doublant le nombre de forages.

Cette décision souligne les incohérences de la politique climatique du gouvernement qui, tout en étant condamné pour inaction climatique, signe une autorisation d'extension des forages pétroliers sur son territoire.

À l'heure où les ressources en eau sont de plus en plus menacées, que ce soit par la multiplication des sécheresses liées au changement climatique, aux pratiques de l'agriculture intensive et l'utilisation de pesticides, ou par des activités d'extraction pétrolières d'un autre temps, il est indispensable de les protéger par tous les moyens possibles.

Contact presse : Service de presse – 01 42 76 49 61 - presse@paris.fr